

## **Compte-rendu du conseil municipal du 18 Décembre 2018**

**Etaient présents :** Mmes Andrée VIELVOYE, Marie Renée EYMARD, Véronique LE GURUN  
Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR  
Mrs Patrick SOUNY, Alan LE GURUN, Patrick LE FUR, Gwendal LE  
ROUX

**Absents :** Mr Philippe LE FUR a donné pouvoir à Madame Andrée VIELVOYE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30

### **1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 Novembre 2018**

Approbation à l'unanimité

### **2- Indemnité au Comptable du Trésor**

Notre Trésorier, Monsieur JERRETIE ayant quitté la Trésorerie de Carnac il a été remplacé par Monsieur CHEVAILLIER. Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander le concours de Monsieur CHEVAILLIER pour assurer les prestations de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires et de se prononcer sur l'attribution des indemnités.

#### **Après délibération**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de demander le concours de Monsieur CHEVAILLIER pour assurer des prestations de conseil
- Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

### **3- IFSE Travail du dimanche et jours fériés**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de mettre en place une indemnité supplémentaire liée au travail du dimanche et des jours fériés, de l'intégrer dans la part de fonctions RIFSEEP dénommée IFSE. Elle sera versée en complément de la part de fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent. Versée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires ou contractuels, elle sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.

Les montants de la part IFSE supplémentaire du dimanche et jours fériés seront en fonction du nombre de dimanche et jours fériés soit :

- 200 € pour 1 à 5 dimanches ou jours fériés travaillés
- 400 € pour 6 à 12 dimanches ou jours fériés travaillés
- 600 € pour plus de 12 dimanches et jours fériés travaillés

#### **Après délibération**

Les membres de Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE travail du dimanche et jours fériés » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 18/12/2018

#### **4- Financement de la mission « Elaboration et révision du DOCOB du site Natura 2000 Houat-HOEDIC »**

La mairie de l'île d'Houat a été désignée opérateur des sites Natura 2000 – volet terrestre « Îles Houat-Hoedic » n°FR5300033 et FR5312011, lors du premier comité de pilotage du vendredi 8 juin 2018. Ainsi la mairie de l'île d'Houat est chargée de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

La surface du site « Îles Houat-Hoedic » pour la Zone de Protection Spéciale (ZPS) destinée à préserver les espèces d'oiseaux d'intérêt européen et leurs habitats s'élève à 17 322 ha et à 17 769.83 ha pour ce qui est de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC), destinée à préserver les habitats naturels d'intérêt européen.

Pour assurer cette mission, l'opérateur peut bénéficier d'une aide de l'État et de l'Union Européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER) mobilisée dans le cadre d'une demande de subvention – Élaboration et révision du DOCOB d'un site Natura 2000 – Opération 7.1.1 du programme de développement rural de la région « Bretagne » 2014-2020.

Ce type d'opération permet de financer l'élaboration et la révision de Docob des sites Natura 2000 prévues par les articles L. 414.2 et R. 414.11 du code de l'Environnement. Les actions éligibles correspondent aux opérations menées pour l'élaboration ou pour la révision des DOCOB :

- L'information et la concertation avec les propriétaires et gestionnaires d'espaces ;
- Les expertises scientifiques et techniques (dont les études et inventaires) ;
- La rédaction du document de gestion, incluant l'identification des mesures de gestion, les modalités de suivi des mesures et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que sa diffusion auprès des structures concernées conformément à l'article R.414-8-4 du code de l'environnement, le cas échéant la révision des documents de gestion.

Ainsi les principales missions de l'opérateur sont :

- Rédaction de l'état des lieux et du DOCOB
- Hiérarchisation des enjeux et des propositions d'actions
- Animation de la concertation avec les acteurs et des commissions de travail
- Préparation et participation au comité de pilotage
- Communication et information sur la démarche Natura 2000
- Assurer les tâches administratives liées à Natura 2000 (secrétariat, gestion financière, ...)
- Mise en cohérence du Docob avec les autres politiques publiques.

Pour la période du 5 novembre au 31 décembre 2018, le montant prévisionnel du projet est de 8 662.96 € et se répartit ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet		Plan de financement	
Dépenses	Montant réel supporté en €	Financeurs sollicités	Montant en €
Prestations de service	0,00	Etat	4071,59
Dépenses de rémunération	6453,01	Union européenne	4591,37
Frais de déplacement	1242,00	Auto-financement	0,00
Coûts indirects	967,95	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>8662,96</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>8662,96</b>		

#### **Après délibération**

##### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Accepte** que la mairie de l'île d'Houat mène sa mission d'opérateur pour l'élaboration du DOCOB sur la partie terrestre des sites Natura 2000 « Îles Houat-Hoëdic » n° FR5300033 (directive habitats) et FR5312011 (directive oiseaux), avec les financements dédiés

- **Approuve** le projet, le budget de l'opération et son plan de financement prévisionnel

- **Autorise** Madame la Maire, à signer tous les documents afférents ce dossier

## **5- Adhésion au service commun réseau bibliothèque et médiathèque de AQTA**

Par délibération 2017-67 en date du 28 novembre nous avons autorisé la commune à intégrer le réseau des bibliothèques-médiathèques de la communauté de commune.

Considérant que la mise en réseau comporte un volet informatique qui prévoit de fournir un logiciel commun à l'ensemble des bibliothèques et médiathèques communales. Toutefois, cette proposition doit être envisagée dans une démarche plus large autour d'enjeux visant le développement, la valorisation de la politique de Lecture Publique sur le territoire et son accessibilité au plus grand nombre, justifiant ainsi la création d'un service commun

Considérant que la Commune a fait part à la Communauté de communes de son intention de participer au « Réseau des Bibliothèques et Médiathèques du territoire d'Auray Quiberon Terre atlantique » afin de bénéficier des services et équipements proposés aux communes dans le cadre de ce projet ;

### **Après délibération**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver l'adhésion de la Commune au service commun « Réseau des Bibliothèques et Médiathèques du Territoire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique »
- DECIDE d'approuver la convention à passer avec la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique définissant les conditions d'adhésion au réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire pour une durée de 5 ans comme jointe en annexe ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

## **6 - Suppression de la régie site de stationnement bateau dans le port St Gildas**

Vu la délibération du 30 juin 1986 autorisant la création de la régie de recettes stationnement bateau dans le port St Gildas de Houat

Vu la délibération 2018-91 autorisant Madame le Maire à signer le traité de sous-concession où la commune de Houat a décidé de confier la sous-concession du port St Gildas à la Compagnie des ports du Morbihan à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018

Madame le Maire aux membres du conseil municipal de supprimer la régie de stationnement bateau qui n'a pu lieu d'être.

### **Après délibération**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la suppression de la régie recettes stationnement bateaux

## **7- Révision des tarifs communaux**

Après en avoir débattu en commission de la révision des tarifs communaux, Madame le Maire présente les tarifs qu'il a été décidé de modifier :

- **Tarifs photocopies**
  - o Format A4 - noir et blanc 0.25 € couleur 0.50 €
  - o Format A3 - noir et blanc 0.50 € couleur 0.75 €
- **Tarifs location logements communaux**

Location appartement Ty er Len (studio)	la nuitée	60.00 €
	La semaine (7nuités)	300.00 €
Location de la maison de l'état	la nuitée	100.00 €
	La semaine (7nuités)	450.00 €
- **Tarifs régie transports – révision**
  - Colis ..... 1.00 €
  - Caisse filets, Gels..... 4.00 €
  - Demi- Container ..... 5.00 €

- Containers ou palettes de bois..... 4.00 €
- Container complet, palette, literie ..... 8.50 €
- Grand Container ..... 20.00 €
- Transport canot ..... 40.00 €
- Petite et moyenne benne ..... 16.00 €
- Grande benne ..... 22.00 €
- Benne de déménagement (non triée) ..... 150.00 €

Location du Tracteur ou du Manitou

- Tarif horaire avec chauffeur ..... 50.00 €

Location Pelleuse :

- La demi-journée ..... 100.00 €
- La journée ..... 200.00 €
- Par jour supplémentaire ..... 150.00 €

(Carburant à la charge du loueur - présentation d'assurance)

- Vidange fosse septique ..... 250.00 €

**Après délibération**

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les tarifs proposés par Madame le Maire

**8- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELECTRIFICATION DE L'ECOLE DE VOILE**

Le bâtiment, appartenant à la commune, situé au vieux port, n'est pas relié au réseau électrique. Il est loué à l'école de voile.

Une étude technique a été réalisée par Morbihan Energie afin d'y réaliser une installation photovoltaïque de 5,8 KWc complétée d'une batterie de stockage 20 KWh.

Pour être mise en œuvre, cette installation nécessite un changement de couverture et la réfection du local technique pour la batterie.

Les travaux techniques sont estimés à 61 300 € H.T. finançable à 80 % dans le cadre d'un dossier FACE EnR.

Les travaux annexes (couverture et local) sont estimés à 20 000 € H.T.

Madame le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal pour autoriser les travaux et lui permettre de solliciter les subventions pour réduire le reste à charge de la commune.

**Après délibération**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à effectuer les travaux et à solliciter les subventions

**9- REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET DU JARDIN DE SOUVENIR**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un règlement pour le cimetière et propose la création d'un jardin du souvenir.

Les élus ayant été destinataires du projet de localisation du jardin du souvenir et du projet de règlement, Madame le Maire leur demande de se prononcer.

Elle propose de fixer la redevance pour le jardin du souvenir à 25.00 €

**Après délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acte le règlement proposé et la création de l'espace souvenir dans l'enceinte du cimetière
- Vote le montant de la redevance proposé pour le jardin du souvenir

## **10- Questions diverses**

### **a. Droit de préemption**

Echange de parcelles situées à PEN ER SABLEN entre les différents propriétaires :

- Christine, Danièle et Armelle COGEZ
- La Société S.C.L. de la MOTTE
- Yan CORDEAU
- Jean Baptiste DEVALLAND

### **Après délibération**

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas préempter :

- 8 pour ne pas préempter, 2 abstentions (Caroline LE GURUN et Patrick SOUNY)

### **b. Projet peinture – Projet exposition**

Madame le Maire a reçu 2 demandes d'autorisation :

- Un projet de graphe sur une façade de maison place du puits
- Un projet d'installation du collectif d'art contemporain

Madame le Maire propose de demander l'avis de l'ABF pour ces 2 projets

**Séance levée à 19 H 15**